

**n-Butyric anhydride**

Version 1.1      Date de révision: 05/04/2020      Numéro de la FDS: 000000033673      Date de dernière parution: -  
Date de la première parution: 06/03/2019

---

**SECTION 1. IDENTIFICATION**

Nom du produit : n-Butyric anhydride

Code du produit : 000000000050000430

**Détails concernant le fabricant ou le fournisseur**

Nom de société du fournisseur : Celanese Ltd. Irving Texas

Adresse : 222 West Las Colinas Boulevard Suite 900N  
Irving TX TX 75039

Téléphone : '+1 972-443-4000

Adresse e-mail de la personne responsable de FDS : HazCom@celanese.com

Numéro de téléphone en cas d'urgence : DOMESTIC NORTH AMERICA: 800-424-9300 INTERNATIONAL, CALL +1 703-527-3887 (collect calls accepted)

**Utilisation recommandée du produit chimique et restrictions d'utilisation**

Utilisation recommandée : Intermédiaire de synthèse

---

**SECTION 2. IDENTIFICATION DES DANGERS****Classement GHS en conformité avec les règlements sur les produits dangereux**

Liquides inflammables : Catégorie 4

**n-Butyric anhydride**

Version 1.1      Date de révision: 05/04/2020      Numéro de la FDS: 000000033673      Date de dernière parution: -  
Date de la première parution: 06/03/2019

---

Toxicité aiguë (Oral(e)) : Catégorie 4

Corrosion de la peau : Catégorie 1B

Lésion/irritation grave des yeux : Catégorie 2A

**Éléments étiquette SGH**

Pictogrammes de danger :



Mot indicateur : Danger

Déclarations sur les risques : H227 Liquide combustible.  
H302 Nocif en cas d'ingestion.  
H314 Provoque des brûlures de la peau et des lésions oculaires graves.  
H319 Provoque une sévère irritation des yeux.

Déclarations sur la sécurité : **Prévention:**  
P210 Tenir à l'écart de la chaleur/des étincelles/des flammes nues/des surfaces chaudes. Ne pas fumer.  
P260 Ne pas respirer les poussières ou brouillards.  
P264 Se laver à fond la figure, les mains et la peau exposée après avoir manipulé.  
P270 Ne pas manger, boire ou fumer en manipulant ce produit.  
P280 Porter des gants de protection/ des vêtements de protection/ un équipement de protection des yeux/ du visage.

**n-Butyric anhydride**

Version 1.1      Date de révision: 05/04/2020      Numéro de la FDS: 000000033673      Date de dernière parution: -  
Date de la première parution: 06/03/2019

---

**Intervention:**

P301 + P330 + P331 EN CAS D'INGESTION: Rincer la bouche. Ne PAS faire vomir.

P312 Appeler un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin en cas de malaise.

P303 + P361 + P353 EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU (ou les cheveux) : Enlever immédiatement tous les vêtements contaminés. Rincer la peau à l'eau / Se doucher.

P363 Laver les vêtements contaminés avant réutilisation.

P304 + P340 + P310 EN CAS D'INHALATION : Transporter la victime à l'extérieur et la maintenir au repos dans une position où elle peut confortablement respirer. Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin.

P305 + P351 + P338 EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.

P337 + P313 Si l'irritation oculaire persiste: Consulter un médecin.

**Entreposage:**

P403 + P235 Stocker dans un endroit bien ventilé. Tenir au frais.

P405 Garder sous clef.

**Élimination:**

P501 Eliminer le contenu/ le conteneur dans une installation d'élimination des déchets agréée.

**Autres dangers**

Inconnu.

---

**SECTION 3. COMPOSITION/INFORMATION SUR LES COMPOSANTS****Composants dangereux**

Nom Chimique	No. CAS	Concentration (% w/w)
107-92-6		<= 2

**n-Butyric anhydride**

Version 1.1      Date de révision: 05/04/2020      Numéro de la FDS: 000000033673      Date de dernière parution: -  
Date de la première parution: 06/03/2019

---

106-31-0

≥ 98

---

**SECTION 4. PREMIERS SOINS**

Conseils généraux : Oter immédiatement les vêtements souillés et imprégnés et les tenir soigneusement à l'écart

Porter attention à sa propre protection

Dans tous les cas, présenter au médecin la fiche de données de sécurité

En cas d'inhalation : Garder la personne tranquille.

Amener la victime à l'air libre.

Appeler immédiatement un médecin ou un centre anti-poison.

En cas de contact avec la peau : Laver immédiatement et abondamment à l'eau pendant au moins 15 minutes.

Appeler un médecin.

En cas de contact avec les yeux : Rincer immédiatement avec de grandes quantités d'eau, aussi sous les paupières, pendant au moins 15 minutes.

Appeler immédiatement un médecin.

En cas d'ingestion : Si conscient, boire beaucoup d'eau.

En cas d'ingestion, ne pas faire vomir - consulter un médecin.

Symptômes et effets les plus importants, aigus et différés : Les vapeurs peuvent provoquer une irritation des yeux, du système respiratoire et de la peau.

Troubles respiratoires

**n-Butyric anhydride**

Version 1.1      Date de révision: 05/04/2020      Numéro de la FDS: 000000033673      Date de dernière parution: -  
Date de la première parution: 06/03/2019

---

Avis aux médecins : Traiter de façon symptomatique

En cas d'irritation pulmonaire, traiter d'abord avec de la dexamétasone en aérosol (atomiseur).

En cas d'étouffement : gastroscopie avec aspiration et compensation de l'acidose.

---

**SECTION 5. MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE**

Moyen d'extinction approprié : Mousse  
Poudre chimique d'extinction  
Dioxyde de carbone (CO2)

Moyens d'extinction inadéquats : Ne pas utiliser un jet d'eau concentré, qui pourrait s'éparpiller et répandre l'incendie.

Produits de combustion dangereux : Produits de combustion dangereux  
Oxydes de carbone  
Produits de décomposition dangereux à cause d'une combustion incomplète

Autres informations : Les récipients fermés peuvent être refroidis par eau pulvérisée.

Équipement de protection spécial pour les pompiers : Appareil respiratoire autonome (EN 133)

---

**SECTION 6. MESURES À PRENDRE EN CAS DE DÉVERSEMENT ACCIDENTEL**

Précautions individuelles, : Éviter le contact avec la peau et les yeux.

**n-Butyric anhydride**

Version 1.1      Date de révision: 05/04/2020      Numéro de la FDS: 000000033673      Date de dernière parution: -  
Date de la première parution: 06/03/2019

---

- équipement de protection et procédures d'urgence      Tenir à l'écart de la chaleur et des sources d'allumage.  
Veiller à une ventilation adéquate.
- Précautions pour la protection de l'environnement      : Éviter un déversement ou une fuite supplémentaire, si cela est possible sans danger.  
Ne pas déverser dans des eaux de surface ou dans les égouts.
- Méthodes et matières pour le confinement et le nettoyage      : Enlever avec un absorbant inerte (sable, gel de silice, agglomérant pour acide, agglomérant universel, sciure).  
Conserver dans des récipients adaptés et fermés pour l'élimination.  
Éliminer le produit conformément avec la réglementation locale en vigueur.

---

**SECTION 7. MANIPULATION ET ENTREPOSAGE**

- Ventilation locale/totale      : N'utiliser qu'avec une ventilation adéquate.
- Indications pour la protection contre l'incendie et l'explosion      : Tenir à l'écart des flammes nues, des surfaces chaudes et des sources d'ignition. Prendre des mesures pour éviter l'accumulation de charges électrostatiques. Mise à la terre/liaison équipotentielle du récipient et du matériel de réception.
- Conseils pour une manipulation sans danger      : Fournir un renouvellement d'air et/ou une ventilation aspirante suffisante dans les ateliers.  
Conserver le contenant fermé lorsqu'il n'est pas utilisé.
- Conditions de stockage sûres      : Garder dans un endroit sec, frais et bien aéré.  
Garder sous clef.

**n-Butyric anhydride**

Version 1.1      Date de révision: 05/04/2020      Numéro de la FDS: 000000033673      Date de dernière parution: -  
Date de la première parution: 06/03/2019

---

Matières à éviter : Tenir à l'écart des agents oxydants, des matériaux fortement acides ou alcalins, ainsi que des amines, des alcools et de l'eau.

---

**SECTION 8. MESURES DE CONTRÔLE DE L'EXPOSITION/PROTECTION INDIVIDUELLE****Composants avec valeurs limites d'exposition professionnelle**

Ne contient pas de substances ayant des valeurs limites d'exposition professionnelle.

**Mesures d'ordre technique** : Ne manipuler qu'à un poste muni d'une aspiration localisée (ou d'une autre ventilation appropriée).

Utiliser un équipement à l'épreuve d'une explosion.

**Équipement de protection individuelle**

Protection respiratoire : Respirateur seulement en cas de formation d'aérosols ou de poussière.

L'équipement doit être conforme à EN 136 ou EN 140 et EN 143.

Utiliser la protection respiratoire approuvée par NIOSH.

Filtre de type : Type de vapeur organique

**Protection des mains**

Matériau : butylcaoutchouc

délai de rupture : 480 min

Épaisseur du gant : 0.3 mm

Directive : Gants de protection conformes à EN 374.

Fabricant : Classe 6

Matériau : butylcaoutchouc

**n-Butyric anhydride**

Version 1.1      Date de révision: 05/04/2020      Numéro de la FDS: 000000033673      Date de dernière parution: -  
Date de la première parution: 06/03/2019

---

délai de rupture : 480 min

Épaisseur du gant : 0.7 mm

Directive : Gants de protection conformes à EN 374.

Fabricant : Classe 6

Protection des yeux : Lunettes de sécurité à protection intégrale  
En plus de lunettes, portez un masque facial s'il y a un risque raisonnable de projections.  
L'équipement doit être conforme à EN 166.

Protection de la peau et du corps : Vêtements étanches

Mesures de protection : Éviter le contact avec la peau.  
Ne pas respirer les vapeurs ou le brouillard de pulvérisation.  
S'assurer que le système de rinçage oculaire et les douches de sécurité soient situés près de la zone de travail.

Mesures d'hygiène : Ne pas manger et ne pas boire pendant l'utilisation.  
Enlever immédiatement tout vêtement souillé.  
Se laver les mains avant les pauses et immédiatement après la manipulation du produit.

---

**SECTION 9. PROPRIETES PHYSIQUES ET CHIMIQUES**

Aspect : liquide

Couleur : incolore



**n-Butyric anhydride**

Version 1.1      Date de révision: 05/04/2020      Numéro de la FDS: 000000033673      Date de dernière parution: -  
Date de la première parution: 06/03/2019

---

Odeur : piquante

pH : 5.4

Point/intervalle de fusion : -75 °C  
(1,013 hPa)

Point/intervalle d'ébullition : 198 °C  
(1,013 hPa)

Point d'éclair : 88 °C  
Méthode: vase clos

Limite d'explosivité, supérieure : 5.8 %(V)

Limite d'explosivité, inférieure : 0.9 %(V)

Pression de vapeur : 0.4 hPa (20 °C)

Densité de vapeur relative : 5.4

Densité : 0.966 - 0.967 g/cm<sup>3</sup> (20 °C)

Solubilité  
Solubilité dans l'eau : s'hydrolyse

Coefficient de partage (n- : log Pow: 1.39

**n-Butyric anhydride**

Version 1.1      Date de révision: 05/04/2020      Numéro de la FDS: 000000033673      Date de dernière parution: -  
Date de la première parution: 06/03/2019

---

octanol/eau)      Méthode de calcul

poids moléculaire      : 158.19 g/mol

---

**SECTION 10. STABILITÉ ET RÉACTIVITÉ**

Réactivité      : Stable dans des conditions normales.

Stabilité chimique      : Pas de décomposition si utilisé selon les indications.  
Se décompose au chauffage.

Possibilité de réactions dangereuses      : Réagit violemment au contact de l'eau.  
Les amines et alcools provoquent des réactions exothermiques.

Conditions à éviter      : Tenir à l'écart de la chaleur et des sources d'allumage.  
Tenir à l'écart du feu, des étincelles et des surfaces chaudes.  
Prendre des mesures pour prévenir les décharges électrostatiques.

Produits incompatibles      : Amines  
Bases  
Alcools

Produits de décomposition dangereux      : Oxydes de carbone

**n-Butyric anhydride**

Version 1.1      Date de révision: 05/04/2020      Numéro de la FDS: 000000033673      Date de dernière parution: -  
Date de la première parution: 06/03/2019

---

**SECTION 11. INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES****Toxicité aiguë****Composants:****106-31-0:**

Toxicité aiguë par voie orale : DL50 (Rat): > 5,000 mg/kg

Toxicité aiguë par inhalation : CL50 (Rat): > 2200 ppm

Durée d'exposition: 8 h

Remarques: La valeur est calculée.

Toxicité cutanée aiguë : DL50 (Lapin): > 5,000 mg/kg

**Corrosion et/ou irritation de la peau****Composants:****106-31-0:**

Espèce: Lapin

Résultat: irritant

**Lésion/irritation grave des yeux****Composants:****106-31-0:**

Espèce: Lapin

Résultat: irritant

**SECTION 12. INFORMATIONS ÉCOLOGIQUES****Écotoxicité****Composants:****106-31-0:**

**n-Butyric anhydride**

Version 1.1      Date de révision: 05/04/2020      Numéro de la FDS: 000000033673      Date de dernière parution: -  
Date de la première parution: 06/03/2019

---

Toxicité pour les poissons : CL50 (*Oryzias latipes* (médaka)): 90 mg/l  
Durée d'exposition: 48 h

Toxicité pour la daphnie et les autres invertébrés aquatiques : CE50 (*Daphnia magna* (Puce d'eau)): 61 mg/l  
Durée d'exposition: 48 h

Toxicité pour les algues : CE50 (*Desmodesmus subspicatus* (Algues vertes)): 46.7 mg/l  
Durée d'exposition: 72 h

Toxicité pour les poissons (Toxicité chronique) : CL50 (*Leuciscus idus* (Ide)): 245 mg/l  
Durée d'exposition: 48 h  
Méthode: DIN 38412

Toxicité pour les microorganismes : CE50 (*Pseudomonas putida*): 875 mg/l  
Durée d'exposition: 16 h

**Persistance et dégradabilité****Composants:****106-31-0:**

Biodégradabilité : Test de Zahn-Wellens  
Biodégradation: > 95 %  
Durée d'exposition: 5 d  
Méthode: Directives du test 302B de l'OECD

**Potentiel bioaccumulatif****Composants:****106-31-0:**

**n-Butyric anhydride**

Version 1.1      Date de révision: 05/04/2020      Numéro de la FDS: 000000033673      Date de dernière parution: -  
Date de la première parution: 06/03/2019

---

Bioaccumulation : Coefficient de bioconcentration (BCF): 2.33  
Remarques: La valeur est calculée.

**Mobilité dans le sol**

Donnée non disponible

**Autres effets néfastes****Composants:****106-31-0:**

Résultats de l'évaluation PBT : La substance ne respecte pas les critères du PBT / vPvB et vPvB conformément à la réglementation REACH, Annexe XIII.

---

**SECTION 13. CONSIDERATIONS RELATIVES À L'ÉLIMINATION****Méthodes d'élimination**

Déchets de résidus : Éliminer conformément aux Directives Européennes sur les déchets et les déchets dangereux.

Le choix de la méthode d'élimination appropriée dépend de la composition du produit au moment de l'élimination ainsi que des lois locales et des possibilités d'élimination.

Emballages contaminés : Les contenants vides doivent être acheminés vers une installation certifiée de traitement des déchets en vue de leur élimination ou recyclage.

---

**SECTION 14. INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT****Réglementations internationales****IATA-DGR**

UN/ID No. : UN 2739  
Nom d'expédition : Butyric anhydride  
Classe : 8

**n-Butyric anhydride**

Version 1.1      Date de révision: 05/04/2020      Numéro de la FDS: 000000033673      Date de dernière parution: -  
Date de la première parution: 06/03/2019

---

Groupe d'emballage : III  
Étiquettes : Corrosive  
Instructions de conditionnement (avion cargo) : 856  
Instructions de conditionnement (avion de ligne) : 852

**Code IMDG**

No. UN : UN 2739  
Nom d'expédition : Butyric anhydride  
  
Classe : 8  
Groupe d'emballage : III  
Étiquettes : 8  
EmS Code : F-A, S-B  
Polluant marin : non

**Transport en vrac en vertu de l'Annexe II des règles MARPOL 73/78 et du code IBC**

Non applicable pour le produit tel qu'il est fourni.

**Réglementation nationale**

---

**SECTION 15. INFORMATIONS RÉGLEMENTAIRES**

---

**SECTION 16. AUTRES INFORMATIONS****Texte complet d'autres abréviations**

AICS - Inventaire des produits chimiques de l'Australie; ANTT - Agence nationale du transport routier du Brésil; ASTM - Société américaine pour l'analyse des matériaux; bw - Poids corporel; CMR - Carcinogène, mutagène ou agent toxique pour le système reproductif; CPR - Règlements relatifs aux produits contrôlés; DIN - Norme de l'institut allemande de normalisation; DSL -

**n-Butyric anhydride**

Version	Date de révision:	Numéro de la FDS:	Date de dernière parution: -
1.1	05/04/2020	000000033673	Date de la première parution: 06/03/2019

---

Liste intérieure des substances (Canada); ECx - Concentration associée avec une réponse de x %; ELx - Taux de chargement associé avec une réponse de x %; EmS - Plan d'urgence; ENCS - Liste des substances chimiques existantes et nouvelles (Japon); ErCx - Concentration associée avec une réponse de taux de croissance de x %; ERG - Guide du plan d'urgence; GHS - Système à harmonisation globale; GLP - Bonne pratique de laboratoire; IARC - Agence internationale de recherche sur le cancer; IATA - Association internationale du transport aérien; IBC - Code international de la construction et des équipements pour les bateaux transportant des produits chimiques dangereux en vrac; IC50 - Concentration inhibitrice de 50 %; ICAO - Organisation internationale de l'aviation civile; IECSC - Inventaire des produits chimiques existants de la Chine; IMDG - Code maritime international des marchandises dangereuses; IMO - Organisation maritime internationale; ISHL - Loi sur la santé et la sécurité industrielle (Japon); ISO - Organisation internationale pour la normalisation; KECI - Inventaire des produits chimiques existants de la Corée; LC50 - Concentration létale pour 50 % d'une population test; LD50 - Dose létale pour 50 % d'une population test (dose létale médiane); MARPOL - Convention internationale pour la prévention de la pollution provenant des bateaux; n.o.s. - Sans autres précisions; Nch - Norme chilienne; NO(A)EC - Aucun effet de la concentration (indésirable) observé; NO(A)EL - Aucun effet du niveau (indésirable) observé; NOELR - Aucun effet observable du taux de chargement; NOM - Norme mexicaine officielle; NTP - Programme toxicologique nationale; NZIoC - Inventaire des produits chimiques de la Nouvelle Zélande; OECD - Organisation pour la coopération et le développement économique; OPPTS - Bureau de la sécurité chimique et de la prévention de la pollution; PBT - Substance persistante, bioaccumulative et toxique; PICCS - Inventaire des produits chimiques et des substances chimiques des Philippines; (Q)SAR - (Quantitative) Relation structure/activité; REACH - Règlement (CE) no. 1907/2006 du parlement européen et du conseil relatif à l'enregistrement, l'évaluation, l'autorisation et la restriction des produits chimiques; SADT - Température de décomposition auto-accélération; SDS - Fiche technique de santé-sécurité; TCSI - Inventaire des produits chimiques de Taïwan; TDG - Transport de marchandises dangereuses; TSCA - Loi sur le contrôle des substances toxiques (États-Unis); UN - Nations unies; UNRTDG - Recommandations des Nations unies pour le transport de marchandises dangereuses; vPvB - Très persistant et très bioaccumulatif; WHMIS - Système d'information sur les matières dangereuses utilisées au travail

Date de révision : 05/04/2020

Les informations contenues dans la présente fiche signalétique ont été établies sur la base de nos connaissances à la date de publication de ce document. Ces informations ne sont données qu'à titre indicatif en vue de permettre des opérations de manipulation, utilisation, fabrication, entreposage, transport, élimination, mise à disposition, utilisation et élimination dans des conditions satisfaisantes de sécurité, et ne sauraient donc être interprétées comme une garantie ou considérées comme des spécifications de qualité. Ces informations ne concernent en outre que le produit nommément désigné et, sauf indication contraire spécifique, peuvent ne pas être applicables en cas de mélange dudit produit avec d'autres substances ou utilisables pour tout procédé de fabrication.

CA / 3F